Nations Unies E/CN.5/2014/NGO/31

Conseil économique et social

Distr. générale
1er décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-deuxième session
11-21 février 2014
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par l'Institute of International Social Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-57400X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Durant l'Année internationale des coopératives (2012), notre Institut a assuré la promotion d'une coopérative couvrant plusieurs États, qui comptait à l'origine 2 500 membres de trois États de l'Inde, le Bengale-Occidental, le Bihar et le Jharkhand. La coopérative a été enregistrée par le ministère indien de l'Agriculture à la fois pour des activités de prêt et des activités en faveur des consommateurs. L'Institut a facilité l'activité de rationnement en contactant les fournisseurs de produits et de biens essentiels en vue de fournir à chaque membre des produits à un prix inférieur à celui pratiqué par le distributeur local. Les membres de la coopérative ont chacun ouvert un magasin pour vendre ces produits à un prix inférieur au prix de détail local aux familles disposant de moins de 10 000 roupies par mois.

Le mouvement prend progressivement de l'ampleur et crée de multiples emplois et offre des possibilités de réduire les dépenses aux personnes qui sont des parties prenantes en tant qu'acteurs ou bénéficiaires du système. Nous avons accordé des prêts fondés sur les qualifications à des habitants des zones rurales, ce qui a donné des résultats incroyables, par exemple à Nandigram dans le Bengale-Occidental. Des machines à coudre ont été livrées à des tailleurs qualifiés à titre de prêt, et à présent leur production a triplé et leur revenu mensuel serait passé de 3 000 à 12 000 roupies en moyenne en à peine deux mois. Des femmes au foyer ont souscrit un crédit pour financer une micro-entreprise qu'elles ambitionnaient de créer et elles ont grandement tiré parti de notre système de crédit.

Bien que nous venions de lancer le système coopératif, c'est déjà un système d'appui financier fort respectable avec la responsabilité fiduciaire collective des emprunteurs et la responsabilité collective des parties prenantes au niveau des activités liées aux consommateurs, cela dans le cadre d'un système structuré bien défini fondé sur des éléments mesurables.

Il est prévu que les unités structurées de la coopérative dans différents domaines non seulement offrent des possibilités aux personnes qui en ont besoin pour devenir autonomes et se retrouver protégées mais aussi contribuent à l'intégration sociale au moyen de la coopération et de la participation en s'entraidant en cas de besoin. Il est préférable de créer un environnement où est offert un appui financier décent et vertueux que de faire des dons à des personnes qualifiées et capables, qui portent atteinte à leur estime d'elles-mêmes.

L'Institute of International Social Development recommande la création de coopératives de consommateurs et de crédit afin d'offrir des possibilités d'autonomisation qui atténuent la pauvreté aux collectivités et renforcent l'intégration sociale.